

Sous la présidence de l'Honorable **Faustin BOUKOUBI**, Président de l'Assemblée nationale, la séance est ouverte à **14 heures 31 minutes**.

Le Président : Mesdames et messieurs, chers collègues, veuillez prendre place.

Chers collègues, j'espère que l'information est passée, à savoir que nous ne pouvons pas démarrer notre plénière sans la présence des principaux concernés, c'est-à-dire les membres du Gouvernement qui viennent nous présenter l'Orientation Budgétaire.

Cela dit, nous allons immédiatement nous assurer que le quorum est atteint. Je passe donc la parole à notre collègue Mesmin Boris NGABIKOU MOU WADA, Quatrième Secrétaire du Bureau, pour procéder à l'appel des députés.

Cher collègue, vous avez la parole.

Honorable NGABIKOU MOU WADA Mesmin Boris (Quatrième Secrétaire du Bureau) : Merci, monsieur le Président.

Appel des députés.

Le Président : Merci, cher collègue.

Chers collègues, l'appel donne le résultat suivant :

- **Présents : 99**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 30**

Le quorum est largement atteint, en dépit de ces nombreuses absences. Cela dit, nous pouvons valablement commencer notre séance plénière.

Chers collègues, la présente séance comporte deux points.

- I- Débat d'Orientation Budgétaire ;**
- II- Questions diverses.**

Est-ce qu'un collègue souhaite intervenir sur ce projet d'ordre du jour ? Non, pas d'observation ?

L'ordre du jour est donc adopté.

Nous passons directement au premier point. Je profite à réitérer mes salutations à madame et messieurs les membres du Gouvernement.

Chers collègues, avant le 30 juin de chaque année, c'est-à-dire avant la clôture de la première session ordinaire, conformément à l'article 6 de la loi organique 20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, un débat d'orientation budgétaire est organisé entre l'Exécutif et chaque Chambre du Parlement. L'objectif de cet exercice, né des réformes budgétaires et impulsé en 2010 par le Président de la République, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, consiste pour le Gouvernement à fixer les orientations de la politique budgétaire et à exposer la stratégie des finances publiques, en vue de la préparation du projet de loi de finances de l'année suivante, 2020 en l'occurrence.

C'est une opportunité qui revalorise le rôle des parlementaires que nous sommes en nous inscrivant dans une démarche participative d'amélioration de la démocratie financière. C'est sur cette base que s'organise notre séance de travail de ce jour qui est une séance publique. Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de place pour recevoir d'avantage de monde mais, c'est une séance publique sans vote. A l'issue des débats, un rapport sera établi, communiqué au Gouvernement qui est sensé en tenir compte dans la loi des finances 2020.

Cela dit, chers collègues, vu que c'est le Gouvernement qui doit nous présenter son document, je m'en vais immédiatement inviter monsieur le Ministre des Finances à venir pour faire son exposé.

Vous avez la parole, monsieur le Ministre.

Monsieur Roger OWONO MBA (Ministre de l'Economie, des Finances et des Solidarités Nationales): Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Je voudrais d'abord solliciter humblement et respectueusement votre indulgence pour les conditions dans lesquelles se passe ce débat. Toutes les conditions n'étaient pas totalement réunies. Les documents nous ont été transmis avec retard. Moi-même je prenais à peine mes fonctions. Il y a donc nécessairement et forcément dans

ce document des erreurs, peut-être même des contradictions. Je voulais vraiment vous présenter toutes mes excuses pour cela. Le temps ne nous a pas permis de vérifier et de tout vérifier.

Sur ce, monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Débat d'orientation budgétaire relatif à la préparation du projet de loi de Finances 2020

Présentation de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique,

Honorables Députés,

Institué par les dispositions de l'article 6 de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du Budget, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) donne, chaque année, l'occasion au Gouvernement et au Parlement de créer un cadre préalable de dialogue sur les prévisions macroéconomique et budgétaire à moyen terme de nos finances publiques. Ce débat public, sans vote, est assorti d'un rapport parlementaire.

A ce titre, sous l'autorité du Président de la République, Chef de l'Etat et sous la direction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, j'ai l'honneur de me soumettre à cet exercice et de vous présenter, pour

examen et avis, le cadrage macroéconomique et budgétaire 2020-2022 sous-tendant la préparation du projet de loi de finances 2020.

Pour rappel, le DOB est l'occasion d'associer la population, à travers ses élus, dès la phase d'élaboration du projet de loi de finances. Il permet ainsi aux Parlementaires d'apprécier la situation des finances publiques, de s'imprégner des orientations prioritaires du Gouvernement pour le budget de l'exercice à venir et de formuler des recommandations au Gouvernement sur ses orientations budgétaires.

*Monsieur le Président,
Honorables Députés,*

L'élaboration du cadrage macroéconomique et budgétaire 2020-2022 et la préparation du projet de loi de finances 2020 interviennent dans un environnement fortement marqué par la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie (PRE), le renforcement du cadre des affaires (nouveau code pétrolier, etc.) et la nécessité de prendre en compte les contraintes liées au remboursement de l'Eurobond prévu en 2022.

Le présent exposé s'articule en trois (3) parties :

- Le contexte et le développement économique et budgétaire ;
- Le Cadrage budgétaire à Moyen terme (CBMT) – 2020 – 2022 ;

- Le Cadrage des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) – 2020-2022.

I- Contexte et développement économique et budgétaire récents

Activité économique. Au premier trimestre 2019, l'activité économique est caractérisée au plan international par un ralentissement de la croissance mondiale (3,3% contre 3,5% initialement prévue en 2019), une baisse de 5,3% des cours du Brent et une amélioration de 8,2% du taux de change. Au niveau national, l'activité a connu une évolution mitigée au premier trimestre 2019. En effet, elle a enregistré de bonnes performances notamment dans les branches pétrole (+11,4%), manganèse (+15,5%), exploitation forestière (+6,3%), huile de palme (62,6%), industries du bois (6,3%), ciment (52,5%), transport (20,1%) ainsi que banque et assurances. En revanche, les activités sont en baisse essentiellement dans les branches industries minières (-14,8%), raffinage (-35%), commerce général (-4,6%) et les services (-1,0%).

S'agissant des prix à la consommation, le taux d'inflation s'est situé à 4,7% en moyenne annuelle au premier trimestre 2019 contre 2,7% sur la même période en 2018.

La balance commerciale est restée excédentaire, mais en baisse par rapport au premier trimestre 2018.

Finances publiques et budget. Au premier trimestre 2019, les recettes du budget de l'Etat ont été exécutées à 397,8 milliards FCFA, contre 317,5 milliards FCFA sur la même période en 2018, soit une augmentation de 80,3 milliards FCFA, comparativement à la prévision annuelle inscrite dans la loi de Finances (LF), établie à 2.113,4 milliards FCFA, le taux de réalisation se situe à 18,8%. Les dépenses du budget de l'Etat quant à elles, ont été exécutées à hauteur de 303,9 milliards FCFA contre 280,5 milliards FCFA sur la même période, soit une variation de 23,4 milliards FCFA, par rapport à la prévision inscrite dans la Loi de Finances, qui se situe à 2.019,1 milliards FCFA, le taux d'exécution base règlement s'établit à 14,7%. L'évolution des soldes et des principaux indicateurs est notamment caractérisée par :

- Un excédent primaire de 65,8 milliards FCFA ;
- Un déficit primaire hors pétrole de 34,5 milliards FCFA ;
- Un excédent budgétaire base ordonnancement de 33,6 milliards FCFA ;
- Un déficit base caisse de 44,7 milliards FCFA.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

S'agissant des projections de clôture de l'année 2019, sur la base de l'observé au premier trimestre, les principales hypothèses de clôture sont proposées comme suit :

- Une production pétrolière révisée à 10,4 millions de tonnes contre 11,1 de tonnes métriques prévue dans la LF ;
- Un prix du baril de pétrole révisé à la baisse à 60\$ contre 68\$ dans la LF ;
- Un taux de change à 571,9 FCFA/\$ contre 549 FCFA/\$ dans la LF ;
- Une amélioration des exportations de manganèse à 6,2 millions de tonnes contre 6,036 millions de tonnes dans la LF ;
- Une hausse de la production de bois débités à 1 million de m³ contre 0,9 million dans la LF.

Sur la base de ces hypothèses, la croissance économique se situerait à 2,9% contre 3,6% prévue dans la Loi de Finances, mais en amélioration de 2,1 point par rapport aux estimations de 2018. Cette croissance proviendrait aussi bien de la reprise du secteur pétrole (8,4%) mais également de la bonne orientation des activités du secteur hors pétrole (2,3%). Il est à noter que ces prévisions de croissance seront affinées lorsque le département dont j'ai la charge arrêtera les données sur l'exécution du premier semestre 2019 de l'ensemble des secteurs économiques ainsi que des prix.

Parallèlement à fin 2019, au regard de l'évolution des prix des produits alimentaires, le taux d'inflation devrait se situer à 3,7% contre 4,8% en 2018. A ce titre, le Gouvernement s'engage à renforcer les mesures sectorielles et de contrôle en vue de contenir l'évolution des prix à la consommation.

Par ailleurs, la balance des paiements dégagerait un excédent de 0,4% du PIB en 2019, en ralentissement par rapport à 2018, en raison de la détérioration du déficit du compte courant (-6,5% du PIB en 2019 contre -2,3% en 2018), en liaison avec la baisse de l'excédent commercial (5 points du PIB par rapport à 2018).

En matière de recettes budgétaires, les prévisions de clôture pour l'année 2019 indiquent une baisse par rapport à la Loi de Finances. Les recettes intérieures passeraient de 2.113,4 milliards à 1.941,1 milliards FCFA dont 1.208,6 milliards FCFA de recettes hors pétrole, en baisse de 143,8 milliards par rapport à la Loi de Finances 2019. De même, les recettes pétrolières sont projetées à 703 milliards, soit un repli de 28,5 milliards FCFA par rapport à la Loi de Finances.

II- Perspectives macroéconomiques et budgétaire 2020 – 2022

Honorables Députés
Mesdames, messieurs,

Pour ce qui est des perspectives macroéconomiques 2020- 2022, en 2020, le Produit Intérieur Brut progresserait de 3%, en raison du regain d'activités dans le secteur hors pétrole (+3,3%), malgré les contre-performances de la branche pétrolière (-0,4%).

Sur la période 2020- 2022, les perspectives macroéconomiques

reposent sur les principales hypothèses suivantes :

- Une production pétrolière moyenne de 10,3 millions de tonnes sur la période, dont 10,4 millions de tonnes en 2020, en baisse de 0,4% par rapport aux prévisions de clôture de 2019 ;
- Un prix du baril de pétrole moyen de 59 dollars US sur la période, stable à 60 dollars US en 2020 par rapport aux prévisions de clôture de 2019 ;
- Un volume de 7,0 millions de tonnes de manganèse exporté en moyenne sur la période, dont 6,3 millions en 2020, en hausse de 4,1% par rapport aux prévisions de clôture de 2019 ;
- Un taux de change de 564,4 en moyenne sur la période, stable à 571,9 FCFA par dollars US en 2020 par rapport à 2019.

Sur la base de ces hypothèses, la croissance économique devrait se situer à 3,3% en moyenne sur la période 2020- 2022 dont 3% en 2020. Cette croissance serait portée par le secteur hors pétrole (+3,7%) malgré la baisse de l'activité du secteur pétrolier (-0,8%). Par secteur d'activité, le primaire progresserait de 3,2%, le secondaire de 3,5% et le tertiaire de 4,7%.

En matière fiscale, le Gouvernement poursuivra les efforts dans la mobilisation des recettes. La mise en œuvre de ces actions permettrait de passer d'un niveau de ressources intérieures de 2.113,4 milliards FCFA prévus dans la Loi de

Finances 2019 à 2.195,6 milliards FCFA à l'horizon 2022. Sur la même période, les recettes hors pétrole passeraient de 1.352,4 milliards FCFA à 1.574,6 milliards FCFA.

Prospectives budgétaires 2020-2022 : La stratégie budgétaire sera axée notamment sur une meilleure mobilisation des recettes hors pétrole et sur une maîtrise des dépenses courantes, tout en renforçant les dépenses d'investissement et en préservant les dépenses à caractère social.

Sur la période 2020- 2022, les ressources de l'Etat s'établiraient en moyenne à 2.727,1 milliards FCFA, dont 2.151,3 milliards FCFA en ressources intérieures et 575,8 milliards FCFA en ressources de financement et de trésorerie.

Parallèlement, les charges de l'Etat s'établiraient en moyenne à 2.727,1 milliards FCFA dont 1.899,1 milliards FCFA en dépenses du budget de l'Etat et 828 milliards FCFA en charges de financements et de trésorerie.

Les charges financières de la dette afficheraient une baisse de 29,8 milliards de FCFA pour se situer à 191,2 milliards de FCFA. Les dépenses courantes sont en hausse de 12,9 milliards FCFA tandis que les dépenses d'investissement enregistreraient une baisse de 70,7 milliards FCFA par rapport à la LF 2019 pour se situer à une moyenne de 333,5 milliards FCFA sur la période.

Les tableaux présentant l'évolution des ressources et indiquant les plafonds d'autorisation des dépenses par mission et par titre, sur la période 2020- 2022 sont annexés au document de cadrage macroéconomique et budgétaire.

Sur cette période, les finances publiques devraient se caractériser en moyenne par :

- Un excédent primaire de 4,4% du PIB ;
- Un déficit primaire hors pétrole de 2,5% du PIB Hors pétrole ;
- Un excédent budgétaire base ordonnancement de 2,3% du PIB ;
- Un excédent base caisse de 2,4% du PIB.

III- Cadrage des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) – 2020- 2022

1- Réformes et performances sectorielles

En matière de réformes, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie et des recommandations des « Task-forces » sur les finances publiques et l'éducation. Parallèlement, le Gouvernement entend accélérer la mise en œuvre des réformes économiques, financières et sociales en cours.

A ce titre, les efforts d'optimisation des recettes budgétaires vont se poursuivre. Il s'agira de moderniser

les instruments des administrations douanière et fiscale, d'explorer de nouvelles niches fiscales, de retracer de façon exhaustive les revenus tirés des participations de l'Etat et de réduire les dépenses fiscales. Sur ce dernier point, une annexe y relative est envisagée pour le projet de loi de finances 2020.

S'agissant de l'exécution des dépenses du budget général et des comptes d'affectation spéciale, le Gouvernement renforcera les instruments de contrôle de l'exécution des dépenses, afin de respecter le taux d'accumulation des instances au seuil de 15%. Dans le même temps, des mesures seront prises pour progressivement intégrer toutes les recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustives les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget.

Sur la même période, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour contenir les dépenses budgétaires. Un accent particulier sera mis sur la maîtrise des dépenses de personnel et sur la rationalisation des établissements publics ainsi que leur gouvernance.

A titre de rappel, la crise pétrolière intervenue en 2014 a ralenti le rythme de développement des infrastructures afin de combler le déficit, en matières de routes, de production d'énergie, de télécommunications, de sports

d'aéroports, ainsi que dans les écoles, collèges, lycées et hôpitaux.

Face à cette crise, le Plan de Relance de l'Economie (PRE) sur la période 2017-2019 a permis de poursuivre et dynamiser les principales mesures visant à élargir la base productive afin de diversifier les sources de la croissance.

En dépit du contexte économique marqué par cette crise, le Gouvernement a, sur la période 2017-2019, mis un accent particulier sur la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures routières, énergétiques, sportives et des transports.

Au cours de la période 2020-2022, les investissements dans les infrastructures routières vont s'intensifier par l'entretien du réseau routier, la réhabilitation des voiries urbaines de Libreville, Akanda et Owendo. Dans le même temps, les actions déjà programmées se poursuivront, à savoir les travaux des axes PK12-PK105, du tronçon Ovan-Makokou-Okondja et des travaux de la route nationale en deux fois deux voies encore appelée la « Transgabonaise »

Le domaine des transports. Au cours de cette période, les actions à mener porteront également sur l'amélioration de l'offre de transport aux populations et aux opérateurs économiques par la mise en place d'une compagnie aérienne nationale en partenariats public-privé.

La pêche. Le Gouvernement envisage de tirer profit de la mise en

service récente d'un quai dédié au débarquement des produits de la pêche industrielle réalisée dans nos eaux. Des accords seront négociés avec les différents armateurs pour faire de Libreville un point de débarquement optimal pour les exploitants exerçant dans le Golf de Guinée. Ceci permettra de mieux alimenter notre marché national en produits de la mer et d'assurer un meilleur approvisionnement pour notre usine de traitement de poisson.

Le secteur habitat et logement : Le Gouvernement mettra en place une politique d'accès au logement et à la propriété.

L'éducation. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures présidentielles d'urgence et sociale, la finalisation du projet relatif à la construction de nouvelles salles de classes et de nouveaux établissements scolaires.

L'enseignement supérieur. Le Gouvernement mettra l'accent sur l'augmentation de la capacité d'accueil des universités et des grandes écoles. A ce titre, un programme de rénovation des universités Omar BONGO et de Masuku sera initié.

La santé. De 2020 à 2022, le Gouvernement poursuivra les actions déjà menées, liées aux mesures sociales et urgentes. Il s'agit de l'acquisition de cliniques mobiles dans le cadre de la médecine de proximité, la réalisation des activités préparatoires au lancement du Financement Basé sur la Performance (FBP) ainsi que la poursuite des

programmes de vaccination et de gratuité des accouchements dans les structures sanitaires publiques.

La Coordination de l'Administration. Le Gouvernement finalisera la mise en œuvre du grand registre d'état-civil de la République Gabonaise devant permettre, à terme, de bénéficier d'un identifiant personnel pour les démarches administratives et la mise en place de la nouvelle Carte Nationale d'identité biométrique.

En matière de sécurité sur la période 2020-2022, le Gouvernement continuera :

- La mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants adaptés pour le maintien de l'ordre, la protection des personnes, des biens et des ressources naturelles ainsi que la défense de l'intégrité du territoire nationale ;
- La mise aux normes des camps, casernes et commissariats ; la construction d'une taillerie centrale des Forces de Défense.

L'agriculture. Sur la période 2020-2022, le Gouvernement engagera les actions visant l'organisation de la campagne nationale de régularisation du foncier agricole, la mise en place d'un fonds agricole et la création du statut des zones franches agricoles.

Les ressources hydrauliques et énergétiques. Le Gouvernement

envisage de construire l'usine de NTOUM 7 en vue de résorber le déficit hydrique journalier de la région du grand Libreville et de construire des pompes hydrauliques ainsi que des centrales solaires dans les centres isolés. Dans le cadre de partenariats public-privé, les travaux seront engagés pour la construction des nouvelles centrales hydroélectriques, notamment celles de Dibwangui et Ngoulmendjim.

La forêt. Le Gouvernement mettra l'accent notamment sur :

- La lutte contre le braconnage avec un renforcement des moyens, la promotion et la valorisation financière et une gestion durable du bassin forestier ;
- La poursuite de la politique d'industrialisation de la filière bois ;
- La lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier.

La promotion des investissements. Sur la période 2020-2022, le Gouvernement, à travers l'ANPI, envisage poursuivre le projet « J'accompagne mon investisseur » auprès des conseillers économiques dans les différentes ambassades et au sein des administrations qui sont en contact avec les investisseurs. De plus, l'ANPI est engagé dans la poursuite de l'élaboration du Code des investissements.

Les partenariats public-privé (PPP). Le Gabon entend poursuivre les investissements en PPP à fort potentiel

de création d'emploi. Cela passe par la structuration et le renforcement des véhicules d'investissement (FGIS et CDC) ainsi que la capitalisation du patrimoine de l'Etat.

Le sport et la culture. Le Gouvernement s'engage notamment à

- Vulgariser et démocratiser la pratique du sport pour la santé en instituant une journée nationale du sport ;
- Rechercher et assurer le financement de l'entretien permanent des infrastructures sportives.

2- Allocations sectorielles des crédits budgétaires 2020-2022

Le Gouvernement va poursuivre les efforts de maîtrise de la dépense publique et de sincérité budgétaire. Parallèlement, il multipliera les initiatives d'efficacité et d'efficience des allocations budgétaires ainsi que la gouvernance des politiques indexées aux recettes affectées.

Sur le dernier point, de 2015 à ce jour, l'architecture budgétaire s'est enrichie de nouvelles missions qui concernent les recettes affectées. Les interventions publiques sont ainsi délimitées dans trente-huit (38) missions de politiques publiques, dont huit (8) comptes d'affectation spéciale (CAS) et cinq (5) dotations. De même, pour une meilleure exhaustivité budgétaire, les attributions de produits (ADP) sont inscrites dans la loi de finances depuis 2018.

En 2020, cette architecture pourrait évoluer par la création de nouvelles missions, notamment deux (2) CAS portant, l'un sur les contributions spéciales de l'eau et de l'électricité et l'autre sur les contributions des ordures ménagères. Par ailleurs, les dotations budgétaires de l'ensemble des missions s'élèveraient à 1.997,3 milliards FCFA. La répartition, par axe stratégique, est déclinée dans le tableau 18 du DoCaMaB 2020-2022.

Pour les trois prochaines années, la politique du Gouvernement sera orientée vers les trois axes stratégiques suivants :

- Renforcement du capital humain : 968 milliards FCFA ;
- Protection sociale et solidarité nationale : 808,5 milliards FCFA ;
- Développement des infrastructures : 476,2 milliard FCFA.

Enfin, les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) sectoriels, indiquant les plafonds d'autorisation des dépenses par mission et par nature de dépenses (par titre), sur la période 2020-2022, sont annexés au présent Document de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire.

Tel est, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur le Président de la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, Honorables députés, le Document de Cadrage

Macroéconomique et Budgétaire soumis à votre examen.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le Ministre. Vous aurez le temps de vous imprégner des réalités du département dont vous avez désormais la charge. Et, conformément à la loi, nous allons contribuer à ce que vous appreniez également la situation réelle sur le terrain. Compte tenu de cela, les parlementaires vont devoir vous donner leurs avis et certainement, ils vont faire leurs suggestions.

Conformément à la procédure que nous avons adoptée en Conférence des Présidents, c'est aux présidents des groupes parlementaires qu'il revenait de se concerter avec leurs membres respectifs, les membres de leurs groupes. C'est à l'issue de cette concertation qu'ils devaient m'indiquer qui, pour le compte de leur groupe ou même à titre personnel, devait intervenir dans ce débat.

J'invite donc messieurs les présidents des groupes parlementaires à venir nous indiquer, à tour de rôle, ce qu'ils ont convenu avec les membres de leur groupe, ceux qui vont intervenir pour ce débat. Quant à ce qui est des non-inscrits, sauf s'il y a un changement, j'ai reçu notification d'une intervention en leurs noms à tous. Ils nous le confirmeront.

Messieurs les présidents des groupes parlementaires, s'il vous plait !

Monsieur le président du groupe PDG.

Honorable Martin MABALA (président du groupe PDG) : Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, je vous remercie.

Pour ce qui est du groupe parlementaire PDG, nous aurons cinq (5) intervenants. Il s'agit des Honorables députés Blaise LOUEMBE, Jean Bosco NDZOUNGA, Simplicie MOUANGO BOUGUENDZA, Aurélien NTOUTOUME MEBIAME et Germain BIAHODJOW.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : Merci, monsieur le président, cinq intervenants pour le groupe PDG. Le prochain président de groupe à intervenir, je pense que c'est le président du groupe Les Démocrates AKURE-DAVAIN Séraphin.

Honorable Séraphin AKURE-DAVAIN (président du groupe LD) : Merci, monsieur le Président.

Le groupe parlementaire Les Démocrates s'exprimera par deux interventions. La première est portée par l'Honorable Fidèle MOMOMBA. La deuxième intervention sera celle de l'Honorable Jean Pierre DOUKAGA KASSA. Par ailleurs, permettez-moi d'annoncer l'intervention des Députés non-inscrits qui sera présentée par l'Honorable GOULONGANA Jean-Robert.

Je vous remercie.

Le Président : Merci monsieur le président. Puisque par principe, les non-inscrits ne sont affiliés à aucun groupe, je ne me contenterais pas de l'indication donnée par le président du groupe LD. Si cette information est avérée, j'en aurais confirmation de la part de l'intéressé pour le compte des non-inscrits.

Bon, je vous appellerai tout à l'heure, je termine avec les présidents des groupes parlementaires. Est-ce qu'il y a un autre groupe pour nous donner des indications ? Ah oui, le groupe RV.

Honorable Serge NDONG OBAME (président du groupe RV) : Merci, monsieur le Président.

En ce qui concerne le groupe parlementaire RV, nous aurons trois intervenants. D'abord celle de l'Honorable Serge NDONG OBAME, suivi de l'Honorable Rodrigue ABOUROU OTOGO et enfin, celle de l'Honorable Frédéric NZUE EDZANG.

Monsieur le Président, nous avons transmis cette liste à vos services. Merci.

Le Président : Merci, monsieur le président.

Monsieur le président Elie-Colin AKOUE du groupe FDR.

Honorable Elie-Colin AKOUE (président du groupe FDR) : Merci, monsieur le Président.

Le groupe FDR n'aura qu'une seule intervention et ce sera celle du président que je suis.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le président.

Enfin, le président INDJENDJE NDALA Pierre Daniel du groupe SDG.

Honorable Pierre Daniel INDJENDJE NDALA (président du groupe SDG) : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Concernant le groupe SDG, nous aurons deux interventions : celle de l'Honorable Pierre Daniel INDJENDJE NDALA et celle de l'Honorable Jules Esdras MOUHOULOLOU.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : Merci, monsieur le président.

Alors, comme je le disais tout à l'heure, j'ai reçu une indication concernant les non-inscrits et je répète que, comme par principe, les non-inscrits ne sont inscrits nulle part, je ne me contente pas de l'indication que j'ai reçue, même si je ne doute pas de l'Honorable président du groupe LD.

J'invite donc les non-inscrits ou un non inscrit à nous confirmer l'information ou une autre information à nous communiquer.

Honorable Jean-Robert GOULONGANA (représentant les

non-inscrits) : Je vous remercie, monsieur le Président.

C'est juste pour vous confirmer que les députés non-inscrits m'ont fait l'honneur de prendre la parole en leur nom à l'occasion de ce débat.

Je vous remercie.

Le Président : Merci.

Alors, je vais donc faire le point : nous avons cinq (5) intervenants du groupe PDG, deux (2) du groupe LD, trois (3) du groupe RV, un (1) du groupe FDR, deux (2) du groupe SDG et un (1) non-inscrit. Ce qui fait que nous aurons quatorze (14) intervenants, si je ne me trompe pas.

Chers collègues, quatorze intervenants, si nous nous référons à ce que nous nous sommes dits, on devrait accorder le moins de temps possible afin que nous ne passions pas la nuit ici. L'estimation que nous avons arrêtée ensemble c'était de trois (3) minutes par intervenant. J'en vois un qui semble étonné. Trois minutes et dans le meilleur des cas pour lui, on lui accorderait jusqu'à cinq minutes mais, passé ces cinq minutes, le collègue qui disposera d'un chrono entre ses mains voudra bien s'auto censurer afin d'éviter le désagréable devoir de vous interrompre mon collègue.

Voilà donc chers collègues, sachez que vous avez trois minutes chacun. Ensuite nous verrons avec le Gouvernement, s'il est nécessaire de leur accorder un petit temps de réflexion avant de réagir éventuellement. En principe, il s'agit

des observations et des propositions qui seront consignées dans le rapport. A l'issue de ce débat, on verra bien ce que le Gouvernement retiendra.

Nous allons commencer par un intervenant du groupe FDR, le président Elie-Colin AKOUE. Vous comprendrez que je commence par les présidents, parce qu'il s'agit d'un président de groupe. Ensuite, nous avons un autre président, INDJENDJE NDALA du groupe SDG. Et enfin, j'arriverai à tous les autres collègues.

Cher collègue, vous avez la parole.

Honorable Elie-Colin AKOUE : Je vous remercie, monsieur le Président.

*Monsieur de l'Assemblée nationale,
Madame et Messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables Députés,
Chers collègues,*

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de Finances et à l'Exécution du Budget, le Débat d'Orientation Budgétaire permet au Gouvernement et au Parlement de créer un cadre de convergence sur les prévisions macroéconomiques et budgétaires à court et moyen termes des finances publiques de la nation.

A cet effet, sous l'autorité du Président de la République, Chef de l'Etat et sous la direction du Premier ministre, Chef du Gouvernement, le Ministre de l'Economie, des Finances

et des Solidarités Nationales présente ce jour à la Représentation nationale, le cadrage macroéconomique et budgétaire 2020-2022 sous-tendant la préparation du projet de loi de Finances 2020.

De l'analyse du Document de Cadrage Macroéconomique et budgétaire 2020-2022, notre intervention porte sur le contexte de développement économique et budgétaire récents, d'une part, et sur les perspectives macroéconomiques et budgétaires 2020-2022 d'autre part.

I. Contexte et développement économique et budgétaire récents

L'activité économique au plan international reste caractérisée par un ralentissement de la croissance mondiale de 3,3% contre 3,5%, initialement prévue en 2019.

Au premier trimestre 2019, les recettes du budget de l'Etat ont été exécutées à 397,8 milliards, contre 317,5 milliards sur la même période en 2018, soit une hausse de 80,3 milliards.

Les dépenses du budget de l'Etat quant à elles, ont été exécutées à hauteur de 303,9 milliards contre 280,5 milliards sur la même période, soit une variation de 23,4 milliards.

Sur la base des hypothèses de clôture de l'année 2019, il ressort que la croissance économique se situerait à 2,9% contre 3,6% prévue dans la Loi

de Finances de la même année. Cela montre une baisse de l'activité économique nationale. Le Gouvernement gagnerait donc à intensifier le processus de diversification de l'économie pour un plus grand élargissement de la base productive qui permettrait de mieux atténuer la volatilité des cours du pétrole.

De même, des projections de clôture de l'année 2019 affichent une diminution des recettes budgétaires qui passent de 2.113,4 milliards à 1.941,1 milliards. Malgré une part progressive des recettes hors pétrole, on note tout de même une diminution de celles-ci de l'ordre de 143,8 milliards. De même que les recettes pétrolières connaîtront une diminution de 28,5 milliards. Le Gouvernement devrait donc coller de manière rigoureuse à sa volonté de contenir les dépenses budgétaires, à la promotion de la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption.

2. Perspectives macroéconomiques et budgétaires 2020-2022

Sur les perspectives macroéconomiques 2020-2022, les principales hypothèses macroéconomiques retenues tablent sur une croissance économique qui devrait se situer à 3,3% en moyenne sur la période retenue dont 3% en 2020.

De même, en matière fiscale, le Gouvernement table sur une bonne mobilisation des recettes qui permettra

de passer d'un niveau de ressources intérieures de 2.113,4 milliards prévus dans la loi des finances 2019 à 2.197,6 milliards à l'horizon 2022. Sur la même période, les recettes hors pétrole passeraient de 1.352,4 milliards à 1.574,6 milliards.

Fort de ces données statistiques prometteuses, des réformes et performances sectorielles envisagées par l'Etat, nous attirons une fois de plus l'attention du Gouvernement sur la nécessité de mettre un accent très particulier une fois pour toutes sur les investissements productifs et à très fort impact social dans les prochaines lois de finances, notamment en ce qui concerne les infrastructures scolaires, universitaires et routières, de transports urbain et interurbain, de santé et de ressources hydrauliques et énergétiques.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Cher collègue, vous avez quasiment respecté votre temps de parole. Vous avez à peine dépassé de trois minutes.

Ensuite, je m'en vais passer la parole, comme je le disais tout à l'heure, à un autre président de groupe, l'Honorable Pierre Daniel INDJENDJE NDALA, président du groupe SDG.

Pierre Daniel IDJENDJE NDALA (Député du Groupe SDG) : Merci,

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

*Madame et messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables Députés, chers collègues,*

Paul KRUGMAN, prix Nobel d'Economie 2008, soutient qu'il faut arrêter avec les mesures budgétaires d'austérité. Il ajoute qu'il faut arrêter de cibler une inflation faible (3 à 2%), dans une conjoncture de crise. Il préconise, en outre à contre-courant des théories économiques classiques, une cible d'inflation située à 4 ou 5% dans les projections à court ou moyen terme et qu'il faut augmenter les dépenses publiques en investissant pour créer des emplois, relancer la consommation pour, in-fine impacter la croissance positivement comme les pays d'Asie, je citerais : la Corée.

1. Pourquoi visons-nous une cible d'inflation à un niveau de 3,7%. Or, nous étions à 4,8% (même si la CEMAC nous impose un seuil de 3%). Dans une conjoncture de crise, le Gabon peut opter pour une cible d'inflation de 4% ou 5% pour régler ses problèmes spécifiques (chômage, eau, électricité, etc.).
2. Pourquoi dans la projection d'enveloppes budgétaires 2020-2022, les titres dépenses de Personnel équivalent ou dépassent les titres dépenses d'investissement ? Or, il faut augmenter l'investissement pour

la croissance qui aura des retombées sociales ? Nous proposons de réduire dans quelques missions les titres dépenses des biens et services et les dépenses de transfert pour renforcer les Missions les plus sociales dans leur titre dépenses d'investissement.

3. En annexe du DOB, le tableau sur les enveloppes 2020-2022, la mission 22 « stratégie économique », la mission 30 « Dépenses transversales » et la mission 14 « Gestion des Finances Publiques, nous constatons l'existence d'un titre « AUTRES DEPENSES », d'un total de 64,5 milliards.

Que mettons-nous dans les autres dépenses ? Nous osons espérer que les autres dépenses ne sont pas équivalentes au chapitre « IMPREVUS », que nous utilisons tous quand nous planifions. Nous proposons que cette enveloppe soit réduite pour renforcer les secteurs investissements plus sociaux, Santé, Enseignement Supérieur, Education, Construction des Logement et Equipement collectifs, Education Nationale, Gestion et Contrôle des Ressources hydrauliques et énergétiques.

- 3- les dépenses liées aux contentieux en 2019 font 6 milliards et Intérieurs-AJE 4 milliards, mais au premier trimestre, il y a eu déjà 7,08 milliards d'engager. Donc un

débordement par rapport à la prévision. Il convient que les inspecteurs des services soient plus opérationnels pour éviter l'escalade de ce chapitre. Quel levier comptez-vous utiliser pour réduire ce chapitre ?

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue. Je pense qu'aujourd'hui nous atteindrons l'objectif de rester dans les temps.

Nous poursuivons avec l'intervention de l'Honorable président Blaise LOUEMBE, du groupe PDG. Evidemment c'est le président de la Commission des Affaires étrangères. S'agissant du PDG, je rappelais tout simplement qu'il appartient à ce groupe.

Honorable Blaise LOUEMBE :
Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais rapidement remercier monsieur le Ministre du Budget pour la qualité du travail qui a été produit et rappeler que le Chef de l'Etat Ali BONGO ONDIMBA a été élu sur la base de...

Brouhaha...

A ce titre, le Plan de Relance de l'Economie soutenu par le FMI vise la création de richesses et d'emplois ainsi que l'amélioration du bien-être des populations. Ce PRE et cette politique de l'Egalité de chances sont en parfaite harmonie avec le PSGE. Les politiques

publiques du Gouvernement en matière de relance de l'économie depuis 2017, doivent harmonieusement et concrètement s'interpréter sur toute l'étendue du territoire. Le PRE, en corrigeant les déséquilibres macroéconomiques, s'attache aussi à corriger les déséquilibres du développement économique et social par des techniques d'ajustements de discriminations positives. Dans ce sens, le cadrage macro économique et budgétaire 2020-2022 gagnerait à être présenté également par province et par département, du moins dans ses composantes investissement et renforcement du capital humain. Cette présentation géographique des dépenses aurait eu l'avantage de mettre en exergue les iniquités et les inégalités, comme l'avait fait le Rapport McKinsey sur la stratégie d'investissement humain et aurait eu l'avantage de présenter les mesures correctives sous le prisme de la réduction progressive des inégalités sectorielles. Cette représentation aurait révélé que certaines provinces, certains départements, et particulièrement le département de la Lolo Bouenguidi, n'ont presque pas eu d'investissements structurants depuis 2009. Les populations de Koula-Moutou qui m'ont porté à ce perchoir sonnent l'alerte et me chargent de vous dire de ne pas les oublier et qu'en ce qui les concerne, le présent document de cadrage ne permet pas suffisamment de mettre en pratique le principe de la prospérité partagée. Sauf meilleure lecture de votre part, une fois de plus ces populations, en plus d'être

enclavées, ne vont bénéficier ni de création de richesse, ni de création d'emplois et les mesures individuelles des Conseils des Ministres ne les concernent presque pas. Cette situation est générale et concerne plus d'un département. C'est pourquoi je vous demande, en l'absence de ministère spécifiquement dédié à la correction des inégalités observées, comment s'interprète et s'évalue la politique de l'égalité de chances et de la discrimination positive dans le présent cadrage macroéconomique et budgétaire ?

En d'autres termes, année après année, comment préparez vous le compte rendu d'exécution de programme sur lequel le Président de la République a été élu ?

Les années précédentes ont été marquées par plusieurs grèves dans plusieurs domaines, aussi bien dans l'Education nationale et l'Enseignement supérieur que dans celui de la Santé. L'insuffisance des structures scolaires et sanitaires, l'absence et le manque de traçabilité de médicaments, l'inadéquation formation-emploi et leurs corollaires sur le chômage assuré des jeunes et la hausse de la mortalité en sont les causes principales et les conséquences immédiates. A l'analyse de l'annexe 4 (page 81) des enveloppes budgétaires de 2020-2022, il ressort que les budgets de l'Education nationale sont en décroissance, passant de 211 milliards en 2020 à 189 milliards en 2022 et ceux de l'Enseignement supérieur restent stables autour de 82

milliards. Dans le domaine de la santé, les budgets sont également en baisse, passant de 104 à 94 milliards entre 2020 et 2022.

Dans le même temps, on assiste à une hausse des budgets de l'Economie forestière qui passe de 13 à 15 milliards et des budgets de l'Administration du territoire passant de 95 à 135 alors que nous ne sommes pas en années électorales.

Dans l'axe numéro 2 (page 70) consacré au renforcement du capital humain, le Gouvernement prévoit 2,5 milliards pour restaurer et mettre aux normes les universités et grandes écoles. Quelle est le niveau des besoins de ces universités et grandes écoles ?

Dans l'Education, les dépenses sont orientées pour l'essentiel vers la restauration des salles de classe. Seuls 200 nouvelles salles de classe seront construites à Libreville et Port-Gentil. Qu'en est-il du reste du pays ?

L'Education et la Santé sont deux domaines qui touchent le plus grand nombre de Gabonais et qui sont appréciés comme des domaines plutôt où tout va mal. Quelles sont les assurances que le Gouvernement donne pour résoudre les problèmes de grèves dans les secteurs éducation et santé ?

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : Merci, cher collègue. Vous êtes resté dans les temps. Nous poursuivons cette fois avec l'honorable Serge NDONG OBAME.

Serge NDONG OBAME (président du Groupe RV) : Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et des Solidarités nationales,

Mesdames et messieurs,

Nous venons de suivre avec une attention particulière, la présentation du Ministre de l'Economie, des Finances et des Solidarités nationales, sur l'orientation budgétaire relative à la préparation du projet de loi de Finances 2020.

Monsieur le Ministre, le Groupe parlementaire RV vous remercie pour ces explications techniques et rationnelles.

Toutefois, dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations et d'aider l'Etat à augmenter ses recettes, permettez-nous de faire au Gouvernement les propositions suivantes :

LES REFORMES

- Poursuivre les réformes visant à mettre en œuvre le Plan de Relance de l'Economie (PRE).

LES RECETTES

- Appliquer sans réserve les dispositions relatives aux recettes affectées conformément aux textes en vigueur en République Gabonaise, notamment les lois de Finances (toute dépense doit être inscrite dans la loi de finances. Elle doit correspondre à une ligne budgétaire) ;
- Lever la mesure limitant l'importation des véhicules pour augmenter les recettes douanières car cette mesure profite, depuis son application, aux pays voisins ; + de 45 milliards de véhicules d'occasion ;
- Réduire les exonérations fiscales ;
- Plafonner le niveau des dépenses fiscales accordées
- Suivre l'exécution ou l'application des mesures prises en Conseil des Ministres, je prendrai le cas des mesures d'optimisation des recettes douanières

en page 46 du DCMB où la Douane aurait pu faire rentrer dans ses caisses 67,4 milliards FCFA en 2019, si les mesures prises en Conseil des Ministres avaient été appliquées dans un temps normatif ;

- Clarifier la situation des comptes spéciaux en page 79 du DCMB, je vais prendre le cas de deux comptes :
- « Service universel de communications électroniques », ce compte alimenté par les opérateurs de téléphonie, et géré par l'ARCEP devrait servir à financer l'installation des pylônes et antennes relais en zone rurale pour que les populations aient le réseau en permanence, mais rien n'est fait.
- Gestion du patrimoine routier et qualité des carburants, c'est dans ce compte qu'on retrouve la Redevance d'Usure de la Route (RUR), la destination de ce fonds reste un mystère, vu la qualité

de route que dispose notre pays.

Pour un meilleur recouvrement des taxes auprès des commerces :

- Faire installer des caisses enregistreuses comprenant un logiciel de taxation préinstallé (voir les modèles Ivoirien et Rwandais) ;

- Développer les services de paiement électronique en installant les terminaux de paiement dans tous les commerces (voir les modèles Ivoirien et Rwandais.

- Affecter les agents du Trésor aux stations de pesage installées sur les routes nationales (Kango et Ndjolé). Les paiements de cette taxe routière aujourd'hui se font via un compte Airtel money pour une destination inconnue ;
- Légaliser le secteur de l'Or par l'ouverture des comptoirs des orpailleurs pour que les transactions se fassent de manière formelle ;
- Mettre à la disposition de l'administration fiscale les moyens de recouvrer l'impôt sur le terrain, cas d'une société dans l'Ogooué Ivindo qui doit 400

millions à l'Etat, dont les agents recouvreurs sont installés à Libreville mais ne peuvent se déplacer, pour une mission qui vaut seulement 3 millions ;

- Reprendre les télédéclarations et télépaiement (E-tax), car nous avons lu dans l'Union que cet outil était provisoirement suspendu alors qu'il est plus utilisé par les majors dont les fonds représentent 80% des recettes de la DGI, sachant que même en période de mouvement d'humeur, les transferts de fonds peuvent s'effectuer ;
- Sécuriser des recettes de l'Etat par les canaux informatique et électronique.

Les DEPENSES

- En marge du fonctionnement de l'Etat et du renforcement du capital humain, un accent doit être mis sur la réalisation des infrastructures ;

- Réduire les dépenses dans l'évènementiel ;
- Instaurer l'évaluation PIMA (Public Investment Management Assesment), mise au point par le FMI pour évaluer la Gestion des Investissements Publics (GPI), car l'une des raisons des éléphants blancs dans notre pays est liée à l'absence d'études préalables. Cet outil nous aidera dans :
 - la planification des investissements durables dans l'ensemble du secteur public ;
 - l'affectation des investissements aux secteurs et projets appropriés ;
 - l'exécution des investissements dans les temps et crédits alloués.

Telles sont, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et des Solidarités Nationales, Honorables Députés, mesdames et messieurs, les propositions du Groupe parlementaire RV.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue. Nous poursuivons avec l'honorable Fidèle MOMOMBA du groupe LD.

Fidèle MOMOMBA : Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Honorables et respectables députés, chers collègues ;

Madame et Messieurs les membres du Gouvernement.

Monsieur le Ministre,

Ce débat, sans vote, obéit aux dispositions législatives de la loi relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, que vous avez si bien rappelé en l'entame de votre exposé.

Votre document, qui devrait nous permettre de mieux cerner la situation économique, financière et budgétaire, a la faiblesse de nous fournir essentiellement des agrégats, et il présente une situation très optimiste en matière de croissance (taux 2,9% en 2019 contre 0,8% en 2018, alors que de 2020 à 2022, le taux moyen est de 3,3% du PIB)

Monsieur le Ministre, nous, les Démocrates, ne partageons pas, avec vous, cet excès d'optimisme de la croissance de notre économie.

Comme vous le savez, notre économie est extravertie et dépend

fortement de la conjoncture internationale qui présente actuellement des signes de ralentissement de la croissance de l'économie mondiale. Ces signes sont :

- Les tensions commerciales entre les USA et la Chine ;
- Les risques de guerre au Moyen-Orient (USA et Irak) ;
- Les incertitudes liées au Brexit (sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne) ;
- Et les conditions financières drastiques sur les marchés financiers.

Au niveau national, des facteurs inhibant de la croissance restent encore présents. On pourrait citer :

- Les tensions inflationnistes dues à la fluctuation en hausse des prix du carburant. Cette hausse va inéluctablement toucher les autres produits ;
- Les tensions sociales, au niveau de l'Administration publique ;
- L'insuffisance des investissements privés lié aux incertitudes politiques ;
- Le poids exorbitant de la dette publique ;
- Et la baisse de la demande intérieure.

Au regard de ce qui précède, les taux de croissance de notre économie, que vous projetez, seront difficilement atteints. De ce fait, la nécessité de faire des choix judicieux s'impose à votre Gouvernement.

Pour autant, l'assainissement des finances publiques devrait rester une priorité tout en investissant dans la route, les secteurs socioéducatifs et sanitaires, afin d'améliorer le bien être de nos compatriotes.

Monsieur le Ministre, pourquoi ne pas réduire les facilités exorbitantes (exonération douanière, exonération d'impôts et de TVA, etc.) accordées à certaines entreprises, notamment les multinationales du secteur pétrolier et à Olam. Par le biais de ces facilités, le budget de l'Etat perd beaucoup de recettes qui nous auraient permis de réduire considérablement les recours à l'emprunt.

De même, il convient d'exiger, aux entreprises multinationales et autres sociétés étrangères opérant dans notre pays, de réinvestir au moins 50% de leurs superprofits sur le territoire national, dans un secteur de leur choix. Cela aurait l'avantage d'assurer la diversification rapide de notre économie, d'élargir le marché du travail, de résorber le chômage et d'accroître significativement les revenus de nos populations et notre PIB progresserait d'année en année. Ayons le courage de nous affirmer Monsieur le Ministre. De qui avons-nous peur ?

Monsieur le Ministre, à quand, la décision courageuse de la transformation sur place, de toutes nos matières premières (je pense principalement au pétrole et au manganèse ? la diversification de notre économie en a fortement besoin.

Notre peuple en a également besoin pour sortir de la pauvreté.

C'est par là aussi, le passage obligé, pour parvenir à un Gabon Emergent en 2025, tant souhaité par votre Gouvernement, en espérant que ce n'est pas un vœu pieu.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue. J'invite l'honorable Aurélien NTOUTOUME MEBIAME du groupe PDG.

L'honorable Aurélien NTOUTOUME MEBIAME : Merci, monsieur le Président,

Je tiens d'abord à féliciter monsieur le Ministre de l'Economie pour son document de cadrage macroéconomique, je l'ai parcouru. A mon avis, il est clair, net et précis.

Cependant, je voudrais faire quelques observations. Mon intervention aura deux parties. Une partie technique et une partie politique.

Monsieur le Premier Ministre, à la page n°4 du document du cadrage macroéconomique et budgétaire 2020-2022, aux paragraphes 2 et 3, le

Gouvernement que vous dirigez indique que :

A la fin mars 2019, les recettes sont exécutées à 397, 8 milliards F CFA, dont 297,5 milliards F CFA de recettes hors pétrole, sur une prévision annuelle de 2113,4 milliards F CFA dans la loi de finances 2019, soit un taux d'exécution de 18,8 %.

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 297 milliards de F CFA sur une prévision annuelle de 2019,1 milliards, soit un taux d'exécution de 14,7%.

Cela nous amène à constater :

côté recettes :

- Qu'étant au mois de juin, nous discutons sur des informations datant du mois de mars. N'y-a-t-il pas moyen, en 2019, de nous donner des informations plus récentes ? à fin mai par exemple ? pour avoir une bonne tendance de toute l'année et des données proches du contexte qui présidera à l'élaboration du projet de loi de finances 2020.
- Par ailleurs, il est étonnant de constater que sur 397,8 milliards F CFA, les recettes hors pétrole représentant 297,5 milliards F CFA, soit près de 77,5% de la mobilisation des recettes. Etant un pays dit pétrolier, cinquième exportateur de l'or noir qui constitue normalement notre plus grande source de richesse, ce ratio qui semble inversé indique qu'il y a un problème

dans ce secteur, malgré l'adoption du nouveau code pétrolier.

En page 24 du document de cadrage, je note avec satisfaction l'introduction de la fiscalité sur le gaz naturel, d'autant plus que ses réserves et son action dans l'économie sont croissantes et significatives.

Cependant, je porte des réserves sur la suppression de l'impôt sur les sociétés pour inciter ces sociétés à investir dans le cadre du Contrat de Partage de Production (CPP) page 24, d'autant plus que la loi n°011/2014 du 28 août 2014 portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise le prévoit.

Le mécanisme fiscal de l'Impôt sur les sociétés permet déjà à toute entreprise de déduire les dépenses de son résultat via notamment les dotations aux provisions et aux amortissements. Le maintien de cette disposition semble utile pour barrer la route à l'évitement de l'impôt et à la fraude fiscale.

Côté dépenses :

- Nous vous suggérons d'ajouter les paiements effectifs effectués par le Trésor public, au lieu de ne vous baser que sur les ordonnances de paiement. D'une part, parce que des dossiers entiers de dépense sont annulés, ou encore écrasés, au stade des ordonnances visées par le Trésor Public. D'autre part, le montant des recettes

encaissées (397,8 milliards de F CFA) est supérieur au montant des dépenses ordonnancées (297 milliards de F CFA), pour saisir l'impact réel sur l'économie des différentes dépenses.

En matière de perspectives d'allocation des crédits budgétaires 2020-2022 déclinées en page 6 du document de cadrage macroéconomique et budgétaire, nous notons une ambition de consacrer au budget de l'axe «Développement des infrastructures», un montant de 253 milliards de F CFA, soit 12% du budget de l'Etat qui s'élèverait à 1997,3 milliards F CFA contre 2113,4 milliards de F CFA en 2019 (page 4).

Mon intervention vise l'efficacité de cette dépense de développement.

- Cette dépense va-t-elle encore être exécutée en agence ? Par l'ANGTI ? Malgré le fait que les populations dont les élus sont les porte-voix, peinent à voir le bénéfice de ce mode d'action ?
- Ne devrait-on pas profiter de ce budget pour réactiver les unités déconcentrées des travaux publics ?
- Pourquoi ne clarifierions-nous pas les responsabilités respectives de l'Etat sur les routes nationales et celles des collectivités locales ? Une fiscalité locale permettrait alors d'entretenir les routes locales,

avec l'appui de l'Etat qui viendrait en appoint.

- Il serait innovant que ce document d'orientation Budgétaire incorpore les modes d'action et de localisation territoriale du programme d'actions du Gouvernement, pour que le Parlement vous accompagne aussi dans le cadrage de l'action publique, car c'est l'action ou sa modalité qui coûtent, c'est-à-dire qui ont une incidence financière.

Pourquoi le dis-je ? C'est la partie politique de mon intervention, parce que nous constatons que pour certains premiers quartiers de la capitale Libreville, en dépit des budgets ministériels relatifs aux infrastructures, il est difficile de comprendre que l'on étende les infrastructures des villes alors que le cœur desdites cités sombre dans le quasi sous-développement, que ce soit en matière d'eau, d'électricité qu'en matière de routes bitumées ? Le cas de l'eau est alarmant dans certains quartiers tels que : Kinguélé, Nzeng Ayong, Nkembo, Cocotier. Il est impératif, dès 2020 de concilier le développement des infrastructures nouvelles avec le maintien du niveau de qualité de vie de celles préexistantes.

Le cas des quartiers de ma circonscription électorale, le deuxième arrondissement de la Commune de Libreville l'illustre bien. Bien qu'abritant le siège d'illustres institutions et administrations de la

République (Hôtel de ville, Sénat, Assemblée nationale, Ministère de la Fonction Publique, ministère des Affaires étrangères, les Mines, le Pétrole etc. et même la presse Gabon-télévision, l'Union, l'Université Omar BONGO, etc.). Ses artères principales sont en permanence détériorées, le quartier Plaine Orey qui est derrière vous en est un exemple. Pour y aller, c'est la croix et la bannière ! Il n'y a pas d'eau, pas d'éclairage public.

Cependant je note avec satisfaction qu'en 2020 vous ambitionnez la « réhabilitation des axes routiers endommagés de Libreville, Akanda, Owendo » dans la page 59 de votre document de cadrage. En conséquence, j'attends de voir dans le projet annuel de performance (PAP) 2020 du Ministère en charge des Travaux Publics, une déclinaison claire et évaluée des routes précises qui seront réhabilitées, dont celles du 2^e Arrondissement de Libreville, dans la rubrique dédiée du PAP dénommée « **Justification au Premier Francs CFA** ».

Enfin, il serait souhaitable de prolonger et de réorienter le projet d'acquisition et d'installation des lampadaires solaires vers les quartiers qui sont dépourvus (déjà, il y aurait moins de braquages) et pour compenser la performance due à l'extension desdites villes qui se fait avec une capacité de production et de consommation de l'énergie électrique importante des réservoirs d'eau potable inchangés.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue pour cette kyrielle de propositions.

Nous poursuivons avec l'intervention de l'Honorable Frédéric NZUE EDZANG.

Vous avez la parole, cher collègue.

Frédéric NZUE EDZANG (Député du Groupe RV) : Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement ;

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et des Solidarités nationales ;

Quand nous estimons les recettes douanières en 2019 qui s'établiraient à 306,6 milliards de FCFA et en 2020 vous tablez sur un montant 321,5 milliards.

Monsieur le Ministre, Comment comptez-vous atteindre ces objectifs lorsque l'on sait que la Douane gabonaise n'a pas de Directeur Général ?

- Comment comptez-vous atteindre ces résultats sans améliorer les conditions de travail des agents, les locaux sont délabrés, les moyens roulants sont inexistant, pour preuve, les brigades mobiles n'ont pas de véhicule ?

Aux postes de frontières, les agents sont obligés de prendre les « clandos ». Ce n'est pas normal, monsieur le Ministre.

La douane gabonaise est comme un bateau ivre qui n'a pas de capitaine pour le diriger.

A quand l'effectivité du passage de Sydonia ++ en Sydonia world ? Notons que le Sydonia world permet de connaître entre autres le niveau de recettes en temps réel.

- Comment comptez-vous atteindre ces objectifs avant la remise à plat du décret 422 ? Car, il faut le rappeler, ce décret limite l'accès aux responsabilités de certains cadres dont les compétences ne peuvent être remises en cause par personne ?
- A quand le retour du contentieux douanier au sein de cette administration ? Il faut dire que le contentieux est cette motivation qui permet aux douaniers de faire correctement leur travail. C'est un critère objectif d'évaluation de performance pour l'agent des douanes.

Monsieur le Ministre, il faudrait penser à recruter la main d'œuvre d'exécution et diminuer le recrutement des inspecteurs de douanes, car, il y a trop d'inspecteurs dans la douane gabonaise.

Il faudrait également renforcer le système douanier gabonais et également donner à la douane gabonaise ses moyens. Le rendement est très faible. On ne peut pas être en crise pétrolière et ne pas penser à prendre l'argent où il y a des régies, monsieur le Ministre.

Il faut penser à prendre des Gabonais qui savent lire et écrire. Ils pourront travailler, parce que le Gabon a besoin de recettes. Ce sont de petites rivières qui font de grands fleuves.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue. Nous arriverons un jour à de grands fleuves.

Rires.

Je vais inviter l'honorable Jean Bosco NDJOUNGA du groupe PDG.

Jean Bosco NDJOUNGA : Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale de me donner la parole.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Madame et messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables et respectés députés et chers collègues.*

A la suite de ce brillant exposé de Monsieur le Ministre que je tiens vivement à le féliciter. Le tour me revient de présenter les questionnements objectifs sur le document de cadrage macroéconomique qui a été soumis à la Représentation nationale.

Monsieur le Ministre,

De façon générale, les taux d'exécution des recettes et des dépenses au premier trimestre de l'année 2019, respectivement 18,8% et 14,7%, apparaissent très faibles. Si ces taux étaient maintenus pour les trois trimestres restants, le budget 2019 pourrait être exécuté, en décembre 2019, à 56,4% en recettes et à 44,1% en dépenses. Ces taux jettent un doute sur les prévisions budgétaires dans notre pays. En conséquence, il serait urgent pour le Gouvernement d'initier un projet de loi de finances rectificative pour tenir compte de la surévaluation des recettes de l'Etat.

En somme, monsieur le Ministre, mon intervention va se focaliser sur la partie 2 du cadrage budgétaire à moyen terme notamment les perspectives macro-économiques pour porter à votre attention les préoccupations des populations gabonaises.

Pour la période 2020-2022, les secteurs clés qui seront les principales sources de croissance sont l'agriculture, le bois, les mines, l'agro-

industrie, les travaux publics, l'énergie et les services.

Peut-on développer ces secteurs sans tenir compte du capital humain ou plus concrètement sans former les jeunes qui vont constituer le catalyseur ? Lorsqu'on sait que pour la conception, la mise en place des politiques, nous avons besoin de mettre l'Homme au cœur de ces secteurs.

Monsieur le Ministre, s'agissant du volet agriculture, il convient de mettre l'accent sur les greniers agricoles c'est-à-dire les départements à vocation agricole.

Nous constatons à ce jour, que les projets du Programme Graine demeurent improductifs. Ses produits n'impactent que très partiellement le marché gabonais.

Concrètement quelle perspective en matière d'agriculture dans les départements ? Lorsqu'on sait que dans plusieurs localités telles que Bayi-Brikolo (Aboumi) par faute du premier facteur de développement qu'est la route on ne peut écouler les produits sur le marché provincial ?

Quelle agriculture voulons-nous faire avec le palmier à huile lorsque les indicateurs nous donnent une faible lisibilité sur le marché à l'international ?

S'agissant du volet énergie, vous dites bien que c'est une source de croissance pour la période 2020-2022.

Ce qui est encore appréciable, c'est la densification des réseaux de distribution d'électricité en zone rurale, précisément sur les axes routiers Ntoun-Bifoun-Lambaréné, Lambaréné-Fougamou, Oyem-Bitam et Bitam-Okok-Batouri.

Qu'en est-il de la distribution d'électricité en zone rurale sur l'axe Okondja-Moyol-Aboumi sur un linéaire de 65 km pour une population rurale de près de 15.000 habitants.

Qu'en est-il du Grand Poubara qui a été construit pour alimenter le haut-Ogooué, l'Ogooué-lolo et l'Ogooué-Ivindo en raison de la proximité et, qui aujourd'hui n'alimente que les usines de manganèse de NOGA à Franceville ?

Nous nous réjouissons du maintien du programme de 5000 lampadaires solaires photovoltaïques, dans les zones rurales et dans certaines villes ainsi que des pompes hydrauliques.

En terme quantitatif pouvez-vous décliner la quote-part de chaque localité nécessiteuse ?

Particulièrement, la part du développement de Bayi-Brikolo (Aboumi) en ce qui concerne les lampadaires photovoltaïques et les pompes hydrauliques ?

Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le volet de la route oui, encore la route ! L'état de nos routes laisse à désirer. La nationale 1 est dans

un état indescriptible. Les routes départementales et communales sont impraticables, quand elles ne sont pas simplement fermées. Ne pensez-vous pas qu'il est opportun de maximiser nos projections budgétaires sur le développement des infrastructures routières lorsque nous envisageons de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025.

Nous nous en félicitons de la décision du Gouvernement de remettre sur pied les régies des travaux publics. Aussi nous nous interrogeons sur le calendrier de prise en compte de la réhabilitation de la route Alanga-Aboumi ainsi que le désenclavement des populations du département de la Djoué (onga) en ouvrant la bretelle Aboumi-Onga sur un linéaire de 20 km.

Telles sont, Monsieur le Ministre, après analyse du document de cadrage macroéconomique et budgétaire 2020-2022, les quelques préoccupations que j'avais à soumettre à votre attention.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue, pour cette analyse.

J'invite l'honorable Rodrigue ABOUROU OTOGO du groupe RV.

Honorable Rodrigue ABOUROU OTOGO : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

*Madame et messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables députés, chers collègues,*

A l'examen du document qui nous offre l'occasion d'échanger cet après-midi, je viendrais juste faire trois observations dont une observation de taille et deux spécifiquement sur le document en page 28. Cette observation est sur l'endettement public, monsieur le Ministre.

Au cours des trois mois écoulés, la Représentation nationale a réitéré et très vivement exprimé son inquiétude quant à la hausse tendancielle de la dette gabonaise : 452 milliards d'accroissement en 2018, soit 9,4%. L'utilisation des ressources empruntées sans contrepartie visible en termes d'investissements productifs d'une part, et l'hypothèque sur les générations futures légitiment entre autres motifs cette inquiétude, d'autre part.

Aussi, la Représentation nationale souhaite-t-elle voir dans le prochain budget relatif à l'exercice 2020, des indications précises sur les objectifs quantitatifs que l'Etat se fixe pour réduire sur 10 ans ladite dette et la ramener à moins de 35% le PIB national.

Portant sur l'exécution du budget toujours à la page 28 du document, il est indiqué sur 2019 un taux d'exécution budgétaire de 15%. Un niveau extrêmement bas, vous en conviendrez, monsieur le Ministre. Si

un tel rythme devait se poursuivre, on consacrerait la négation même du lourd processus d'élaboration, d'approbation et du suivi du budget, d'une part et la non réalisation des investissements prévus dans le document stratégique Gabon-émergent (PSGE), instrument devant donner corps au programme de société du Président de la République, d'autre part.

Aussi, pour une meilleure efficacité de l'action gouvernementale, recommandons-nous, au Gouvernement de viser les niveaux d'exécution suivants :

- 60 % base caisse l'exercice 2019,
- 80% base caisse pour le budget 2020.

Enfin, monsieur le Ministre, un commentaire d'ordre général, parce que n'ayant pas reçu le document à temps, je n'ai pas pu prendre réellement connaissance en la matière, il s'agit de la fiscalité liée à l'environnement.

Monsieur le Ministre, la loi n°007/2014 du 1^{er} août 2014 relative à la protection de l'environnement instaure une fiscalité liée à ce domaine et dont l'objectif principal, vous êtes économiste, vous en savez quelque chose, est de reposer notamment le coût de la pollution, bien sûr de nos villes et nos différentes communes sur les pollueurs. Nous savons par ailleurs que cette fiscalité a aidé plusieurs pays à supporter un certain nombre de

politiques. La France a soutenu le social pendant plusieurs années en se basant sur cette fiscalité qui est un impôt de plus.

Monsieur le Ministre, aujourd'hui, par exemple pour supporter le coût lié au ramassage de nos déchets, le Gouvernement a opté pour une taxation additionnelle des ménages sur le compteur EDAN. C'est à peu près 17% alors que cet outil créé par cette loi a aussi pour objectif de régler ce genre de problèmes.

Pour terminer, l'Assemblée Nationale voudrait voir pour l'exercice budgétaire à venir, la prise en compte de cette fiscalité.

Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Le Président : Merci, cher collègue.

Nous poursuivons avec notre collègue, l'Honorable Jean-Robert GOULONGANA, non-inscrit.

Vous avez la parole, cher collègue.

Honorable Jean-Robert GOULONGANA : Merci, monsieur le Président.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Madame et Messieurs les Ministres,
Honorables députés et chers collègues,*

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et des Solidarités nationales.

Je ne vous surprendrais pas en vous disant qu'en parcourant le Document de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire (DoCaMaB) pour l'année 2020, nous avons le sentiment que ce budget n'est pas adapté à la situation actuelle de notre pays, qui fait face à une crise économique et sociale très grave, que le Gouvernement semble sous-estimer, sinon à laquelle, hélas, il semble s'accommoder.

En effet, il se dégage, au-delà des artifices comptables et statistiques, une auto satisfaction du Gouvernement sur la conduite de sa politique économique et budgétaire austère, menée ces deux dernières années, et marquées notamment par la mise en œuvre du **Plan de Relance de l'Economie (PRE)**, sous appui du FMI, et d'un endettement asphyxiant.

Le tout, pour quels résultats sur les plans économique, politique et social ?

Je voudrais à ce propos, évoquer rapidement quelques données qui handicapent, à nos yeux, le futur budget :

- **Sur la dette** : le constat est que le Gouvernement n'innove pas. Il ne change pas de politique économique pour s'adapter, comme il se doit, à la conjoncture actuelle. Il est embourbé dans un cycle de

dettes où les récentes remboursent les anciennes :

- **Sur les recettes :** vous prévoyez un niveau de recettes surestimé avec en moyenne **2 727 milliards 100 millions de FCFA de recettes**, dont **2 151 milliards 300 millions FCFA** en ressources fiscales et parafiscales intérieures, et environ **575 milliards 800 millions FCFA** en ressources extérieures ;
- **Sur la politique fiscale :** il ne ressort pas de mesures courageuses et spécifiques pour faire tomber les bases opaques de distribution des avantages fiscaux et douaniers inégalitaires en faveur de certains secteurs d'activités, et qui représentent un manque à gagner de l'ordre de 10 à 20% des recettes fiscales et douanières.

Dans ce contexte, nous ne voyons pas comment il sera possible d'atteindre les 37% du taux d'endettement dont vous faites état en 2020. Bien au contraire, l'envolée de la dette constatée au cours de la période 2010-2017 va plutôt se renforcer par un recours continu et massif à la dette, sur la période à venir, pour combler le déficit de financement de l'Etat et de l'Economie.

Les hypothèses présentées dans ce cadrage budgétaire ne paraissent donc pas vraiment réalistes. Face à un

budget qui ne laisse pas de marges de manœuvre suffisantes, nous ne voyons pas comment le Gouvernement pourra l'année prochaine, accélérer la diversification de l'Economie, régler les urgences en matière d'infrastructures routières, inverser la courbe du chômage, réduire la fracture sociale et la précarité qui frappent les Gabonais.

Vous tablez sur un taux de croissance de 3%, mais ce taux permet-il une croissance plus durable et plus inclusive lorsqu'on note que les conditions de vie de nos concitoyens, notamment, en zone rurale ne cessent de se dégrader ?

Ce cadrage ne laisse pas entrevoir un changement de cap de la politique économique et budgétaire qui aurait été, à notre sens, réellement bénéfique pour notre pays. On est là, dans une routine de préparation budgétaire d'une année à l'autre, sans réel diagnostic des effets sur les populations qui souffrent de plus en plus.

Ce choix de poursuivre dans des orientations qui n'ont pas amélioré significativement l'offre sociale et infrastructurelle dénote d'un manque de courage politique pour engager les réformes fondamentales qui s'imposent réellement, et de responsabilité gouvernementale pour les assumer.

On s'attendait, Monsieur le Ministre, à des mesures budgétaires offensives et multisectorielles,

notamment à caractère fiscal et parafiscal intérieur pour :

- Développer l'agriculture paysanne ;
- Mettre en place un instrument de financement des PME et des jeunes porteurs de projets ; et bien d'autres mesures pour restaurer la confiance des citoyens ;
- Rehausser les recettes et réduire la tendance à l'endettement ;
- Réformer la dépense publique par laquelle passe la corruption et les détournements des deniers publics, en lieu et place de mesures iniques touchant des agents publics de l'Etat et les jeunes.

En conclusion, on espérait que l'année 2019 marquera réellement la fin de la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie (PRE 2017-2019) et la levée, enfin, des mesures austères et injustes, qui frappent notamment le secteur social et l'économie réelle. Nous sommes déçus d'apprendre que cela ne sera malheureusement pas le cas et que l'austérité continuera de sévir.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président : Merci, cher collègue.

J'invite notre collègue Jean Pierre DOUKAGA KASSA.

Rires.

Vous avez la parole, cher collègue.

Honorable Jean Pierre DOUKAGA KASSA : Merci, monsieur le Président.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Madame et Monsieur les membres du Gouvernement,
Honorables députés, chers collègues.*

Monsieur le Ministre, comme je ne suis pas économiste, je parlerai avec le cœur. Je vais vous dire ce que mes électeurs m'ont demandé de vous dire quand je leur ai dit que le Ministre du Budget sera à l'Assemblée nationale.

C'est ainsi que nous avons essayé d'analyser et comprendre les éléments qui sont dans le Document du cadrage macroéconomique et budgétaire 2020-2022, qui sont soumis à notre réflexion. Je me suis référé au document 2016-2018 même si comparaison n'est pas raison.

Ainsi, en juin 2015, dans le cadre du Document du cadrage macroéconomique et budgétaire 2016-2018, le Gouvernement écrivait ceci, je cite : « l'Economie gabonaise devrait connaître un rythme de croissance soutenu sur la période 2016-2018, avec une forte contribution du secteur hors pétrole de plus de 6%

en moyenne. Cette croissance serait en moyenne de 6% sur la période pour se situer à 6,3% en 2018, après avoir atteint 6,1% en 2017 ».

Hélas ! Au terme de cette période, les taux de croissance ont été de 2,9% en 2016, 0,7% en 2017 et 0,8% en 2018.

Aussi, que penser des prévisions de croissance exprimées par le Gouvernement ? On nous annonce un taux de croissance de 3% pour 2020, 3,3% pour 2021 et 3,6% pour 2022. Permettez-nous d'en douter !

Nous pensons, monsieur le Ministre, qu'il est bon que le Gouvernement constate par lui-même l'écart important entre ses prévisions et ses réalisations, pour partager avec la Représentation nationale la plus grande prudence quant à la crédibilité du document qui nous est soumis.

Monsieur le Ministre, vous l'avez dit au début de votre propos, le document présenté porte tant d'incohérences, tant de contradictions qu'il est difficile de lui accorder quelque crédit que ce soit.

Le Document du cadrage macroéconomique et budgétaire, monsieur le Ministre, ne doit pas apparaître comme un simple exercice ou une juxtaposition des chiffres. Cela dénote que le Gouvernement ne soit pas sincère dans la démarche, à l'endroit de la Représentation nationale, en donnant des prévisions

qui sont loin, très loin de la réalité et même très loin du réalisable.

Monsieur le Ministre, au-delà de l'endettement excessif que nous observons ici, puisque nous ne passons pas une semaine sans que le Gouvernement ne sollicite un endettement et pour lequel, vous conviendrez avec moi, nous ne voyons pas de résultat. Nous nous interrogeons.

Pourquoi la dette pour le contentieux d'Etat n'est-elle pas évaluée ? Vous avez prévu 10 milliards de provisions pour le contentieux de l'Etat, en êtes vous sûr quand on connaît la kyrielle de procès contre l'Etat ? Sauf à considérer que vous en sortirez vainqueur. Nous osons espérer également qu'il y ait une quote-part imprévue pour le contentieux à venir, sur le paiement des pensions qui se calculent encore sur l'ancienne grille alors qu'ils devraient l'être sur la nouvelle grille de rémunération.

Monsieur le Ministre, vivement que tous ces éléments soient étayés, autrement les chiffres que vous annoncés à l'intérieur ne sauraient être sincères.

Sur les ressources, monsieur le Ministre, nous nous intéressons uniquement aux recettes hors pétrole.

Ainsi donc, pour l'année 2019, il est prévu comme recettes hors pétrole 997 milliards que vous estimés désormais à 856 milliards, soit 120

milliards d'écart. Ce qui nous paraît énorme. Pourtant, sur le document de cadrage 2020-2022, vous prévoyez les ressources hors pétrole de 1574,6 milliards. Comment comptez-vous y parvenir quand vous n'arrivez pas à déboursier 997 milliards ?

Sur les dépenses, si l'objectif semble être la maîtrise de la dépense publique, nous constatons également une baisse de la dépense à moyen terme pour le social. Il y a là comme une contradiction. Par ailleurs le Gouvernement a baissé la subvention de certains produits : le carburant, la farine etc. sauf le pétrole lampant.

Monsieur le Ministre, nous qui sommes du village, de la brousse, sommes en difficulté. Le pétrole a augmenté. Il est pratiquement parti de 195 à 450 francs le litre. Vous pouvez le vérifier. J'étais ce matin à la station.

En page 20 de votre document, monsieur le Ministre, il est dit : « Le Gouvernement de la République poursuit la mise en œuvre des mesures urgentes. » lesquelles ? Tout cela semble bien vague.

Monsieur le Ministre, vous indiquez que le Gouvernement doit avoir un but précis sur ses intentions pour l'année 2020. Les populations voudraient être édifiées. Combien de salles de classe seront construites ? C'est vrai que cela a été notifié en page 20, déjà 27 salles de classes ont été construites, 12 qui ont été réfectionnées. C'est déjà pas mal pour une année.

Combien de kilomètres de route seront bitumés ? Sur quelle route et les travaux commenceront quand ? Dans l'habitat, combien de maisons seront construites, toujours 5000 ou il y aura plus ?

Monsieur le Ministre, nous souhaitons vous faire la proposition suivante : comme disait Pierre Claver AKENDENGUE, « arrêtons-nous un petit moment ». Faisons le point. Il est dit que : « qui trop embrasse, mal étreint. » le village nous dit que le crabe ne sait pas danser parce qu'il a trop de pattes.

SOGATRA est mort ou il vit ? Et TRANS'URB ? Pourquoi n'entretenons-nous pas les routes déjà construites avant de construire des routes nouvelles ? Pourquoi n'ya-t-il pas d'aéroport ? si on prend celui-là, c'est quasiment moins de 10 avions qui atterrissent. Monsieur le Ministre, la route Ntoun-Kango, nous qui allons au village chaque fois, Ndendé - Tchibanga 25 km qui restent à faire. La route se dégrade, donc ce sera plus cher. Tchibanga et Mayumba, 10 km, Makokou-Ovan. Monsieur le Ministre, tout ce chapelet, c'est pour dire que tout ceci nécessite une chose importante et c'est la gouvernance.

Je voudrais vous dire ceci : concernant la gouvernance, nous sommes complètement en phase avec vous, puisque votre collègue, le Ministre chargé de la lutte contre la Corruption a dit que tous sont corrompus au Budget et ils sont au

Gouvernement. Chez nous, quand on a des problèmes comme cela on dit seulement : yélélé ! yélélé !

Monsieur le Ministre, cette sortie du Ministre chargé de la lutte contre la Corruption est une bonne nouvelle. Enfin, les vrais corrompus, les vrais voleurs du Gabon seront présentés devant le Procureur de la République afin qu'ils répondent de leurs actes et que cesse définitivement les incarcérations politiques à la carte. Croyez-moi, monsieur le Ministre NKEA, sur ce sujet, je sais de quoi je parle !

Brouhaha !

Pour finir, monsieur le Ministre, nous demandons au Gouvernement plus de précisions, d'améliorer la sincérité et la crédibilité de ses prévisions lors de l'élaboration du budget 2020 afin que nous l'examinions en fin de compte.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue. L'optimisme que j'ai affiché au départ sur le respect du temps de parole n'a pas prévalu jusqu'à la fin hélas ! On peut cependant constater ou relever que les électeurs de notre collègue sont à la fois des Archivistes et très alertes pour lui donner à l'instant T le prix du pétrole qui évolue.

Nous allons passer la parole à l'Honorable Jules Esdras MOUHOULOLOU.

Honorable Jules Esdras MOUHOULOLOU : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Messieurs et mesdames les membres du Gouvernement,

Chers collègues,

A la lecture du document de cadrage macroéconomique et budgétaire 2020-2022, nous avons fait deux constats, à savoir :

- Le secteur pétrolier n'impulse plus la croissance et en même temps vous réduisez la commande publique, notamment les budgets d'investissements et de fonctionnement ;
- Désormais c'est le secteur hors pétrole qui serait la locomotive de la croissance.

Nos questions sont les suivantes :

- Quelle est réellement le secteur hors pétrole qui serait à la manœuvre de la croissance dans notre pays ? serait-ce l'agriculture, les mines, le tourisme ou autres, Et quelles en sont, de façon chiffrée, les indicateurs ?
- Vous avez fait une projection d'exécution du budget sur base mandatement et non sur base caisse en d'autres termes, quel est le stock en instance au Trésor public à ce jour ?

- Sur les infrastructures quels sont vos objectifs en terme de kilomètres de route, le nombre de salle de classes, le nombre de lits et d'unités sanitaires ?

Monsieur le Ministre, sachant qu'à ce jour, moi qui suis l'élu du district de Nzézélé, nous sommes arrivés à un niveau où nous ouvrons la route à la machette. Rien n'est prévu. Que devons-nous comprendre concrètement ?

- La disponibilité des médicaments dans les structures de santé de l'arrière pays ?

Pas plus tard qu'hier, la question a encore été soulevée. Qu'est-ce qui est concrètement prévu ?

Je voudrais terminer avec cette information que j'ai eue, n'étant pas spécialiste de la finance, nous avons presque 100 milliards, sinon un peu plus de 70 milliards affectés à une rubrique, je ne sais pas s'il faut l'appeler « imprévus », la fameuse rubrique que vous avez appelée « autres ». Une rubrique qui malheureusement à l'heure actuelle où on parle de corruption, concrètement près de 100 milliards, pour faire quoi ? Sachant que nous avons encore beaucoup de problèmes qui ne sont pas réglés et les collègues ont rappelé tout à l'heure qu'il y a des grèves en gestation et surtout des revendications des agents pour de meilleures conditions de vie, s'appuyant sur l'engagement du Chef de l'Etat qui

disait qu'il ne serait heureux que lorsque le peuple sera heureux.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Vous avez respecté votre temps. J'invite notre collègue, l'Honorable Simplicie MOUANGO BOUGUENDZA.

Honorable Simplicie MOUANGO BOUGUENDZA : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Madame et Messieurs les Membres du Gouvernement, Honorables députés, chers Collègues.

Je prends la parole en ce moment en qualité de député du 1^{er} siège du département de la Lolo Bouenguïdi, canton Lolo Wagna pour les questions tirées de l'examen du document sur le cadrage macro économique pour l'exercice 2020-2022, sous-tendant la préparation du projet de loi de finance 2020 et pour répondre également aux attentes des populations qui m'ont envoyé ici à l'Assemblée nationale, les représenter, bien-sûr.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, je commence par la première question : elle concerne les charges du personnel.

En 2018, les dépenses du personnel se sont chiffrées à 701 milliards. En 2019, les règlements au titre des dépenses des personnels ont atteint 164,4 milliards de francs CFA. Soit un total d'exécution de 24% sur

une prévision annuelle de 72,8 milliards.

Messieurs les Ministres, cette exécution s'est répartie entre la solde permanente de 152,9 milliards de francs CFA, soit 93% et les autres éléments de rémunération de l'ordre de 11,3 milliard de francs CFA. Ce qui représente 7%.

Messieurs les Ministres, la Représentation nationale voudrait savoir en quoi s'explique la variation décroissante de 28,2 milliards entre l'exercice budgétaire 2018 et la prévision annuelle de 672,8 milliards au titre de l'exercice budgétaire 2019 ?

Messieurs les Ministres, je passe à la question 2. Elle concerne le recensement des agents de l'Etat.

Messieurs les Ministres, en 2010, fonctionnaire, je suis, le Gouvernement a effectué un recensement biométrique dont les résultats jusqu'à ce jour sont méconnus. En juillet 2018, un deuxième recensement a été réalisé et le rapport jusqu'à ce jour n'a pas été communiqué. S'il vous plaît ! sauf erreur ou omission de ma part, en tant que député de la 13^e Législature que je suis, le Gouvernement prévoit, semble-t-il, un troisième recensement en 2019. Ce qui ferait relever le nombre de recensements à trois en 9 ans. C'est quand même surprenant !

Sachant que les ressources mobilisées pour chaque opération de recensement ne sont pas infimes et au regard des difficultés actuelles de notre pays, messieurs les ministres, pourquoi

chercher à créer une dépense supplémentaire dans le budget de l'Etat pour des travaux déjà réalisés ? Le premier, en 2010, le deuxième en 2018 alors qu'il suffit d'actualiser les précédents résultats.

Par conséquent, il est nécessaire de noter que certains fonctionnaires considérés comme « fantômes » sont affectés à l'intérieur du pays comme, notons-le, ceux originaires du canton Lolo-Wagna qui ont saisi leur représentant que je suis pour cette préoccupation.

Pour ce faire, messieurs les Ministres, ces populations me demandent de vous poser cette question : quelles sont les économies réalisées lors de ces recensements, surtout que pour nombreux, leurs bons de caisse jusqu'à présent ne sont pas payés au motif qu'ils sont « fonctionnaires fantômes » alors qu'exercent pour la plupart dans les écoles de la Lolo-Wagna, de l'Offoué Onoye. C'est parce que aujourd'hui ces derniers n'ont pas de représentant à l'Assemblée nationale qu'ils m'ont demandé de vous poser cette question.

Aussi, messieurs les Ministres, ces économies ne pourraient-elles pas améliorer les variations économiques pour faire en sorte que les routes Koula-Moutou- Iboundji, les quatre axes de la Lolo-Wagna que je me permets de citer : Koula-Moutou – Bangadi- Mouila – Divindé et la partie de la route économique, de la Nationale 1, village Lolo etc. aujourd'hui dans un piteux état. Une situation de route qui fait en sorte que

toutes les populations qui m'ont envoyé ici les représenter, sont pour la plupart frappées par l'exode rural. Tout comme celles vivant dans la capitale gabonaise. J'espère que mes collègues de Lémbamba et Mbigou qui ont bien voulu que je pose également ce problème identique à celui de la Lolo-Wagna et Iboundji me donneront raison.

Messieurs les Ministres, dans la perspective de maîtrise des charges de l'Etat, est-ce qu'il ne serait pas judicieux de laisser la direction générale de la solde faire ce travail de vérification au quotidien vu qu'il existe des cellules de collaboration à la direction de la solde ? Pour preuve, ces mêmes cellules ont déjà pris des contacts ici à l'Assemblée nationale avec le Secrétariat général de l'Institution et également avec le Ministère de la Défense pour les centres de gestion des corps habillés, surtout que nous sommes tous sans ignorer qu'il existe dans chaque département ministériel, une direction centrale des ressources humaines qui peut faire le même travail de recensement, au lieu de dépenser ou de faire subir à l'Etat des dépenses énormes en termes de milliards pour des recensements dont on ne retrouve pas, on ne voit pas les résultats.

En somme, messieurs les ministres, je terminerai mon propos en disant, pour le député PDG que je suis, bravo pour la présentation de ce document et je vous soutiens.

Rire et brouhaha

Le Président : Merci, cher collègue. Monsieur le Ministre appréciera certainement ce soutien.

Il reste l'Honorable Germain BIAHODJOW.

Vous avez la parole, cher collègue.

Honorable Germain BIAHODJOW : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée Nationale de me donner la parole.

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Madame et Monsieur les Membres du Gouvernement,
Honorables députés, Chers Collègues.*

Je fais miennes les félicitations adressées aux membres du Gouvernement par les collègues qui m'ont précédé dans cette tribune.

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et des Solidarités nationales,

Vous aviez vous-même souligné quelques faiblesses relatives à l'exercice budgétaire 2019, aussi bien en termes de réalisation de la prévision annuelle inscrite dans la loi de finances (18,8%), du taux d'exécution base règlement (14,7%) qu'en matière de croissance relative aux prévisions qui clôture à (2,9%) contre (3,6%) prévue dans la loi de finances.

Par contre, la Représentation nationale salue la tendance baissière du taux d'inflation de 3,7% contre 4,8% inscrit dans la loi de finances.

Nous vous exprimons également notre satisfaction s'agissant de la construction de la ligne électrique sur la nationale 1 afin de parachever certains projets inscrits pour le compte de l'exercice budgétaire 2019. La Représentation nationale pourrait être favorable à l'idée d'initier une loi de finances rectificative.

Pour ce qui est des perspectives 2020-2022, la Représentation nationale constate avec satisfaction que la majorité des points évoqués dans cette Déclaration de Politique Générale (DPG) ont été pris en compte dans le document de cadrage macroéconomique et budgétaire de la période indiquée ci-dessus.

Vous comprendrez donc aisément que le député du PDG que je suis, partage l'opinion du Gouvernement.

Malgré la perte de plus de 70 milliards de FCFA, nous notons par exemple que les allocations sectorielles des crédits budgétaires 2020 consacrent :

- 13% du budget de l'Etat au développement des infrastructures routières et le maintien du programme présidentiel relatif à l'installation de 5000 lampadaires dans l'ensemble du territoire national ;
- Dans le même temps, 17,8% et 13,6% des dépenses

respectivement pour le renforcement du capital humain, la protection sociale et la solidarité nationale.

Cependant, la Représentation nationale note la non prise en compte du Fonds d'Initiative Départemental dans le présent document, en contradiction avec l'engagement pris par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement dans sa déclaration de politique générale, le 26 février 2019, je cite : « **Dans le souci d'être plus proche des préoccupations des populations, le Gouvernement poursuivra le mouvement et le processus de décentralisation avec l'opérationnalisation du Fonds d'Initiative Départemental en abrégé FID mis en place par le Président de la République, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA** ».

Monsieur le Ministre, si le FID n'est pas inscrit à la loi de finances, pourriez-vous édifier sur ses mécanismes de financement ?

A propos de ce Fonds, quel bilan d'étape feriez-vous à la Représentation nationale aujourd'hui ?

Dans le même ordre d'idées, nous soulignons que la même déclaration de politique générale avait retenu Ovan-Makokou parmi les tronçons prioritaires du développement des infrastructures routières nationales. Ce qui n'est pas clairement mentionné dans le document de cadrage soumis à

l'appréciation des députés, même si vous le soulignez dans votre note de contribution au débat.

En même temps que nous nous réjouissons de l'initiative de la réalisation d'autres axes routiers, à l'instar de PK 12- pk 105 ; Forasol-Mbega et Port Gentil-Omboué, pourriez-vous nous donner les raisons de la non prise en compte de ce tronçon Ovan-Makokou ? Au regard de son caractère stratégique car, reliant plusieurs provinces de notre pays, il serait souhaitable qu'il soit retenu en sa qualité d'axe routier prioritaire.

Enfin, pour tous ces projets, nous souhaitons qu'une réelle politique de sécurisation des crédits budgétaires soit initiée par le Gouvernement de la République, afin d'assurer leur achèvement, au grand bonheur des populations gabonaises.

Je vous remercie.

Merci, monsieur le Président.

Le Président : Merci, cher collègue.

Je pense que tous les groupes parlementaires se sont exprimés. Je ne pense pas avoir oublié un nom.

Cela dit, madame le Ministre, messieurs les Ministres, chers collègues, avant d'inviter monsieur le Ministre pour apporter quelques précisions certainement, permettez que je dise quelques mots sur le sujet à l'ordre du jour.

Monsieur le Ministre, s'il est un document dont les représentants du peuple devraient s'imprégner, c'est bien votre note de présentation, puisque directement conçu par vous-même.

Je vais donc m'en imprégner pour relever quelques aspects.

D'abord, monsieur le Ministre, en page 7, je voudrais m'appesantir sur l'Enseignement supérieur qui est quasiment en milieu de page.

Monsieur le Ministre, au sujet de l'Enseignement supérieur, vous avez parlé de l'augmentation de la capacité d'accueil des universités et des grandes écoles. Jusque-là, j'étais personnellement très ravi et plein d'espoir, mais la suite m'inquiète un petit peu, parce qu'en terme de décision et à ce titre, un programme de rénovation des universités Omar Bongo et de Masuku sera initié. Si au titre de l'augmentation de la capacité d'accueil des universités et des grandes écoles, on répond par un programme de rénovation des universités, est-ce que ce n'est pas un peu minimal ? Parce que les rénovations peuvent se limiter à quelques réfections. Est-ce que c'est l'objectif qui vous a été assigné par votre hiérarchie ?

Il en est de même, monsieur le Ministre, sur le paragraphe plus haut afférant à l'Education. Là, puisqu'il n'y a pas de suite, comme il est de l'Enseignement supérieur, j'espère que la construction de nouvelles salles de

classe et de nouveaux établissements scolaires sera réelle. Et là encore, il n'y a pas une précision, contrairement à l'Enseignement supérieur.

Ensuite, toujours sur la même page et tout de suite en dessous, monsieur le Ministre, il y a la rubrique Santé.

Monsieur le Ministre, sous d'autres cieux, le développement du système de santé est assuré par la couverture médicale, la couverture sociale, par la sécurité sociale. Et nous pouvons nous réjouir, parce qu'en plus d'être Ministre de l'Economie que vous soyez Ministre des Solidarités nationales. Et, là-dessus je voudrais me permettre d'attirer votre attention sur l'importance que revêt la CNAMGS dans la politique sociale du Président de la République. Je pense que c'est l'un des pans de sa politique le plus réussi. Il a donné assez de satisfaction à la population, surtout dans le domaine social.

Cependant, ces derniers temps, et tous les bruits sur cette structure, nous espérons que les dispositions seront prises pour renforcer les missions et préserver cet outil. Le préserver dans tous les sens du terme. Il est utile, à la fois, à la santé de nos compatriotes et au développement du secteur de la santé. Nous souhaitons qu'il en soit tenu compte absolument.

Puis, dans les investissements préconisés, monsieur le Premier Ministre, vous l'avez affirmé ici : la réhabilitation des subdivisions des

Travaux publics. Nous espérons que le budget à venir va en tenir compte, de telle sorte que nos routes, même lorsqu'elles ne sont pas bitumées, parce qu'il ne faut pas se leurrer, on ne peut pas en un clin d'œil bitumer tous nos axes routiers, surtout ceux qui sont dans les zones rurales, et même ceux qui sont dans les zones urbaines, les voiries ne peuvent pas toutes être réhabilitées en une seule année. Je ne pense pas, compte tenu de l'état actuel de nos finances. La réhabilitation des subdivisions des Travaux publics préconisée devrait pouvoir permettre un entretien permanent comme ce fut le cas après les années de la colonisation. Les routes n'étaient pas bitumées, mais on circulait presque en toutes saisons. Bien sûr, c'est le minimum que nous pouvons faire.

En page 8, monsieur le Ministre, évidemment, c'est ce qui a fait l'actualité. On en a parlé en son temps et des personnes très habilités en parleront encore certainement. Si j'évoque le secteur de la forêt, c'est pour revenir sur le conflit homme-faune. Il mérite une attention particulière parce que sa pérennisation annihilerait les efforts préconisés du développement de l'agriculture par le Président de la République, et la sécurité alimentaire en dépend également. Il serait donc souhaitable que ce soit regardé de près.

Dans la rubrique sport et culture, je n'aurai pas été surpris si le premier tirtet de cette rubrique nous avez été présenté par le Ministre, votre collègue en charge de la culture, du sport.

Vulgariser la pratique du sport pour la santé en instituant une journée nationale pour le sport. Lorsque cela vient de votre part, on peut imaginer qu'on aura une incidence financière et même une incidence financière notoire pour que ça mérite de paraître dans le document de cadrage macro économique ou du DOB. En quoi cela constitue-t-il une charge notoire, l'instauration d'une Journée nationale du sport ? Ce que l'on peut craindre, c'est que demain on voit une somme colossale inscrite dans le cadre de l'organisation d'une Journée nationale du sport. Encore qu'on n'a rien contre mais en quoi cela constitue une charge notoire, non par l'organisation du sport ou le financement du sport, mais l'organisation d'une Journée nationale ? Quelles sont les charges qu'engendrerait cette dépense ?

Je vais terminer peut-être par deux aspects. Le premier c'est la décentralisation.

Est-ce que, monsieur le Ministre, on peut s'attendre à ce qu'il y ait un transfert effectif des financements dans le cadre du traitement des ordures et l'entretien même de nos villes ? Je ne sais pas ce qu'il en est de la vôtre mais toutes celles que je traverse sont dans un état toujours pas agréable à vivre. Et parfois, nos collectivités locales peuvent se plaindre de ce que les financements qui y sont dédiés ne leur parviennent pas. Est-ce que ce transfert sera effectif, monsieur le Ministre ?

Enfin, il y a la solde. En ce qui concerne la solde, monsieur le Premier Ministre, ici même, avait pris l'engagement de tenir compte des dossiers qui étaient déjà dans les tuyaux, les dossiers d'intégration, lorsque les mesures vous ont été présentées, de suspension des recrutements et même des promotions. Monsieur le Premier Ministre, en reconnaissant que la loi n'est pas rétro active, avait affirmé ici qu'une réponse sera donnée pour que les dossiers qui étaient en cours de traitement avant cette réforme puissent aboutir. Est-ce que vous en tiendrez compte, monsieur le Ministre ?

Voilà, monsieur le Ministre, les quelques remarques que m'inspirait la note de présentation sans m'appesantir sur le document plus profond, que je laisse au soin de mes collègues. Je ne terminerai pas sans une fois de plus relever le fait qu'en si peu de temps vous soyez imprégné de ce qui se fait au sein de votre département.

Maintenant, nous allons vous laisser, monsieur le Ministre, mettre de l'ordre dans vos notes et ensuite, nous allons nous retrouver mais, en sachant que le but de la manœuvre c'est surtout de relever les observations que vous jugerez pertinentes qui du reste, apparaîtront dans le rapport et vous verrez si vous en tiendrez compte dans le budget 2020.

Merci, monsieur le Ministre. On va suspendre pour 15 minutes.

La séance est suspendue à 17 heures 09 minutes et reprise à 17 heures 43 minutes.

Roger OWONO MBA (Ministre de l'Economie, des Finances et des Solidarités Nationales) :

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables et respectés députés,*

Nous avons noté toutes les questions. J'ai compris que l'exercice était d'abord d'échanger, de prendre en compte toutes les propositions qui sont faites par les honorables députés qui vont servir de base pour l'élaboration de la loi des finances 2020. Je vous remercie donc pour toutes les propositions faites ici. D'ailleurs il y a plus de propositions que de questions. Elles vont nous aider.

Cependant, je ne pourrais pas répondre à toutes les questions de façon détaillée, il y en avait tellement. Je vais essayer de revenir sur certains points.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, la problématique des infrastructures qui a été évoquée et surtout sur les subdivisions des Travaux publics pour l'entretien de nos routes communales et rurales. (*Inaudible*)

En ce qui concerne l'administration douanière, normalement, dans les mois qui

viennent les éléments vont être complètement installés et permettre à l'administration douanière de recouvrer dans les meilleures conditions.

Sur le taux d'exécution du budget en 2017 (*inaudible*).

Sur les mesures d'urgence, elles continuent à se mettre en place. Certaines sont plus visibles que d'autres. (*inaudible*)

Sur la CNAMGS, il y a eu beaucoup de préoccupations dessus. Comme l'a rappelé monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, c'est l'une des réalisations phare du Chef de l'Etat. D'autres pays nous envient d'avoir un instrument aussi performant. Des mesures seront prises pour résoudre ces problèmes. Nous travaillons dans ce cadre là pour mieux s'assurer que les ressources qui sont affectées pour le social y soient effectivement. Je peux vous assurer que tout sera fait pour conserver cet outil.

Sur l'Enseignement supérieur, monsieur le Président de l'Assemblée nationale a demandé, si le fait qu'on ait cité l'UOB, Masuku on ne s'occupera pas du reste. On ne pouvait pas tout citer mais c'est l'ensemble des universités. Bien sûr il faut commencer par l'UOB qui est la plus grande.

Il en est de même pour la Santé et pour l'Education nationale où nous avons parlé de rénovation. C'est un

abus de langage, en réalité c'est plus que cela.

Le reste, comme chacun le sait, on a un financement de l'AFD de 133 milliards de francs CFA qui concerne la santé et l'éducation dont 100 milliards pour l'éducation qui va directement à la construction de nouvelles écoles. Le projet a trainé un tout petit peu parce qu'il y a un certain nombre de préalables qu'il fallait remplir. Il fallait trouver de l'espace et des problèmes de titre foncier. Toute une série de manquement. Normalement, pendant les vacances scolaires, en tout cas d'ici le mois de janvier, les travaux vont démarrer parce que les fonds sont distribués. C'est au niveau du circuit administratif.

Pour la santé, c'est 33 milliards. Là également les travaux devraient normalement débiter.

Sur le sport, le fait que la journée du sport ait une incidence financière. Là honnêtement j'ai repris le Premier Ministre dans sa déclaration de politique générale. Cela ne veut pas dire que cette journée aura une incidence financière. Je n'ai fait que reprendre ce que le Premier ministre avait dit.

Sur la décentralisation, le Président de l'Assemblée Nationale a posé la question sur la taxe sur les ordures. Le plus souvent ce n'est pas une taxe, c'est une contribution qui est un peu comme la taxe sur l'environnement. (*Inaudible*)

La taxe sera mise en place à mon avis au mois de juillet. La collecte sera faite (*inaudible*).

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, vous avez également évoqué l'engagement pris ici par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur les dossiers d'intégration de tous les fonctionnaires qui étaient déjà dans le circuit. Je confirme cela. C'est un travail à faire au niveau de la Fonction publique et la solde. Il est sectoriel. Il faut quand même dire que, monsieur le Président de l'Assemblée nationale, il y a quelques surprises parfois. Certaines personnes peuvent profiter de cela pour essayer de glisser des dossiers.

Je pense avoir répondu à certains points essentiels. J'en ai sûrement oublié d'autres. Je demande pardon à tous ceux que j'ai oubliés. Je remercie pour toutes les interventions. Ce sera pris en compte. Tout ne sera pas forcément appliqué, parce que c'est aussi un problème de ressources. On est obligé de faire en fonction des ressources. Nous savons tous que nous sommes dans une situation économique vraiment difficile. Il faut faire avec ce dont nous disposons.

Voilà, merci monsieur le Président de l'Assemblée, honorables députés.

Merci encore une fois pour l'accueil et les contributions.

Le Président : Bien ! Merci monsieur le Ministre.

Chers collègues, je pense que nous sommes au bout de cet exercice de Débat d'Orientation Budgétaire. Là-dessus, il n'y a plus qu'à rédiger le rapport. Ce dernier sera transmis au Gouvernement. On ne sait pas ce qui y sera inscrit, mais c'est au Gouvernement de le faire. La Commission chargée des finances dont j'aperçois le président debout sur ma gauche, va jouer un rôle important dans l'élaboration de ce rapport. Ce qui est là encore une tâche urgente qui va reposer sur ses épaules. Heureusement qu'elles sont larges.

Rires.

Monsieur le Ministre, merci et surtout bon courage.

Madame le Ministre, nous aurions voulu que vous restiez encore quelques minutes, le temps d'interroger mes collègues, si dans le cadre du deuxième point de l'ordre du jour, ils avaient des questions diverses.

Chers collègues, point deux : questions diverses, est-ce que vous avez des questions ? Oui, monsieur le président.

Honorable Pacôme Ruffin ONDZOUNGA (Président de la Commission des Finances) : Merci, monsieur le Président.

Ce n'est pas une question diverse du point de vue technique en tant que tel, c'était pour donner une information à tous les honorables députés pour dire à la suite de madame et messieurs les Ministres qui sont sur

les lieux depuis le matin, qu'un repas est offert au terme de nos travaux.

Le Président : Alors ça ! c'est un divers agréable.

Rires.

Surtout que nous avons passé une journée ici, annoncer un repas c'est une bonne nouvelle.

Cela dit, je voudrais, avant de lever la séance, informer tous les collègues de ce que demain à 9 heures 00, nous aurons une séance plénière au cours de laquelle nous examinerons le rapport de la commission mixte paritaire relatif aux textes de la Justice. A l'heure où je parle, nos collègues de la Commission des lois, pas que la Commission des lois mais le groupe de travail qui a été mis en place a été constitué de manière paritaire avec les Sénateurs. Ils vont examiner les dispositions sur lesquelles nous n'avons pas adopté ces textes en des termes identiques. Et donc, demain à 9 heures précises, nous nous retrouverons dans cette salle pour adopter ces rapports. A 9 heures précises parce que à 10 heures nous serons ici pour la clôture et vous ne garderez pas nécessairement vos emplacements. Il faut donc que bien avant 10 heures nous ayons déjà vidé la salle pour permettre au protocole de la réaménager pour la cérémonie de clôture.

Donc, 9 heures : séance plénière sur l'adoption des textes. Votre présence est requise. Et, à 10 heures, nous tâcherons d'être à l'heure. Qu'aucun président de commission ou

groupe parlementaire ne nous retienne encore dans les bureaux ou dans les couloirs, puisque nous aurons les hôtes, aussi bien les parents que les corps diplomatiques, et que nous procédions à cette cérémonie de clôture.

Voilà, chers collègues, vu que l'ordre du jour est vidé et que demain une longue journée nous attend encore, je m'en vais lever la séance.

La séance est levée.

18 heures 00.